ECOLE PRIVEE

14 rue des grand bois

85 210 Saint Martin Lars

Tél : 02.51.27.86.44

E-Mail : **direction@stmartinlars-ecole.fr**

Circulaire de rentrée

Année 2023/ 2024

L'EQUIPE EDUCATIVE

Les enseignantes et le personnel d'encadrement sont heureux d'accueillir les enfants et leurs familles pour cette année scolaire 2023 2024.

Mme BENETEAU Audrey

Cheffe d'établissement et enseignante en classe 1 : PS MS GS CP

Mme GENAUDEAU Julie

Enseignante en classe 2 : CE CM

Mme LECHIEN Agnès et Mme GUILLOTEAU Nathalie

Aide Maternelle/ Garderie / Cantine / Ménage des classes

HORAIRES DE L'ECOLE

Le matin	9h – 12h15
L'après-midi	13h45 – 16h45

L'école est ouverte sous surveillance des enseignants 15 minutes avant le début des cours. **Avant, l'enfant est toujours sous la responsabilité de ses parents.**

Le matin l'accueil a lieu dans la classe maternelle pour les **PS-MS-GS-CP** et dans la cour de récréation pour les **CE-CM à partir de 8h45**. Les élèves déjeunant à la maison quittent l'école à **12H15** et peuvent revenir à l'école **à partir de 13h30.**

Les chaussons seront utilisés dans la classe de maternelle CP.
Pour les élèves de PS et MS, **la sieste débute à 13h30**. Les GS auront également un temps de repos à partir de 13h45. Si votre enfant ne mange pas à la cantine il faut donc l'accompagner **jusqu'à la classe,** à cet horaire-là.

En cas de retard le soir, les élèves seront conduits à la garderie à **17h00** le soir.

Pour le bien-être des enfants et afin que leurs journées se déroulent dans un environnement sécurisant, nous rappelons qu'il est important qu'ils sachent à l'avance (sauf cas exceptionnel) s'ils vont à la garderie ou non. Cela nous permet également de nous organiser au mieux

Merci de respecter au plus près l'horaire de sortie de 16h45.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la porte donnant sur la cour sera fermée à 9h00 le matin et à 13h45 l'après-midi. En cas de retard, veuillez-vous présenter de l'autre côté du bâtiment.

RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

Classe 1 (Mme BENETEAU Audrey)

Votre enfant a dans son cartable, **une pochette de liaison** dans laquelle il met toute communication qui transite entre l'école et la maison. Vous pouvez y insérer des mots pour communiquer avec l'enseignante. Afin d'éviter tout rappels inutiles, veuillez retirer les papiers présents dans la pochette afin d'attester de sa bonne réception et lecture.

En cas de demandes ou questions, vous pouvez aussi me contacter par mail :

direction@stmartinlars-ecole.fr

Une réunion de rentrée est fixée le mardi 19 septembre à 18h30. Vous y trouverez toutes les informations concernant l'année de votre enfant. Thème d'année, outils utilisés, fonctionnement, dates à retenir.

Classe 2 (Mme GENAUDEAU Julie)

Un porte-vues, permet de faire le lien entre l'école et la maison. Vous pouvez y insérer des mots pour communiquer avec l'enseignante.

Une réunion de rentrée est fixée le lundi 18 septembre à 18h30.

Pour des demandes ou des questions, vous pouvez aussi nous contacter par mail :
j.genaudeau@stmartinlars-ecole.fr

Afin de vérifier que les communications passent bien entre vous et nous, nous vous demandons de dater et signer chaque mot.

INFORMATIONS PRATIQUES

Présence des enfants à l'école :

La présence régulière de votre enfant à l'école sera une des conditions de son épanouissement et de sa réussite au niveau scolaire.

L'emploi du temps de la semaine de votre enfant à l'école a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques liés à sa classe d'âge.

Se tenir informé :

Un panneau d'information situé à côté du portail vous donneront différentes informations sur la vie de l'école.

Différents cahiers et/ou classeurs, des photos et des réunions vous permettront de savoir régulièrement ce que fait et apprend votre enfant à l'école.

Au cours de l'année nous vous proposerons un entretien pour vous présenter le parcours et les progrès de votre enfant.

Pour toute question ou inquiétude, merci de prendre contact avec **l'enseignante de votre enfant directement via l'adresse mail de chaque classe**, ou si besoin, avec la cheffe d'établissement.

PROJET PASTORAL

L'école privée de Saint Martin Lars est une école appartenant au réseau des écoles catholiques. C'est pourquoi plusieurs temps de pastorale seront proposés à votre enfant au cours de l'année :

-> des temps forts en lien avec le calendrier liturgique (l'Avent, Pâques…).

-> des temps d'éveil à la foi et de culture chrétienne pour apprendre à connaître les différentes religions.

N.B :

-> la catéchèse ne se fait pas sur temps scolaire. Vous pouvez y inscrire votre enfant si vous le souhaitez. Un mail vous sera envoyé en début d'année.

ABSENCES / MALADIES

Les familles doivent impérativement prévenir le jour même, l'enseignante concernée via l'adresse mail de classe de toute absence de leur enfant.

A partir du CP, toute absence doit être **justifiée par un billet d'absence** (cf doc qui vous sera fourni)**.**

Nous n'accepterons pas les enfants malades à l'école. Merci de nous prévenir le matin-même en téléphonant, en laissant un message ou sur l'adresse mail de la classe concernée.

Les enseignants et le personnel d'encadrement ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants.

ANNIVERSAIRES

En classe de PS MS GS CP, seuls les gâteaux emballés du commerce (cake, tarte, madeleines etc..) ainsi qu'un jus de fruits (jus de pomme, jus d'orange : pas de sodas.) seront autorisés. Les enfants peuvent les rapporter à la date de leur anniversaire. Pas de bonbons !

En classe de CE CM, un bonbon par enfant sera autorisé.

Nous nous gardons cependant la possibilité de regrouper des anniversaires si besoin. Vous en serez alors informés.

APC (Activités pédagogiques complémentaires.)

De la GS au CM2, durant l'année scolaire, nous pouvons être amenées à prendre en charge un petit groupe d'élèves afin d'approfondir une notion, atteindre un objectif de manière plus ludique, plus individualisée.

Sur un nombre de séances défini, l'enseignante fait part de sa volonté de prendre en charge votre enfant par une fiche explicative (objectifs, compétences travaillées, les dates concernées.)

Ces temps s'effectueront les jeudis soirs, de 17h à 17h30. Les enfants pourront apporter un petit goûter dans une boite s'ils le souhaitent.

Nous accompagnerons les enfants étant inscrits à la garderie à 17h30.

PRISE EN CHARGE ENSEIGNANTE RA (réseau d'aide.)

Votre enfant fait partie du secteur des écoles de Sainte Hermine. Comme chaque secteur, nous bénéficions de l'intervention d'une enseignante de réseau d'aide : Anne-Claire TRIPOTEAU. Elle intervient sur temps scolaire afin de travailler avec un petit groupe d'élève sur une notion définie au préalable avec l'enseignante (Résolution de problèmes, graphisme, lecture..) Vous serez avertis de la prise en charge de votre enfant, ainsi que des objectifs travaillés avec Anne-Claire.

ACTIVITES HORS-ETABLISSEMENT

Afin de simplifier nos tâches respectives, merci de bien vouloir remplir l'autorisation concernant les sorties scolaires dans la fiche de renseignements. Cette dernière sera valable pour toute l'année scolaire 2023/2024. **Pour rappel, lors des sorties en dehors de l'école, l'enfant doit être couvert par une assurance individuelle.**

Nous continuerons de vous fournir, par écrit, toutes les informations nécessaires avant chaque sortie.

Nous vous rappelons que les activités scolaires effectuées en dehors de l'école (sport …) s'inscrivent dans un projet scolaire et sont obligatoires.

Les sorties scolaires sur une journée sont ouvertes à tous les élèves. Pour les élèves en PS nous laissons aux parents le choix de réaliser la sortie en fonction du rythme de l'enfant.

ASSURANCES

Chaque famille doit fournir dès le début de l'année scolaire :

- ✓ une **attestation de responsabilité civile**.
- ✓ Une assurance **« individuelle accident »**

LE BUREAU DE L'ECOLE COMPOSE DES MEMBRES DE L'OGEC ET DE L'APEL

L'**O**rganisme de **G**estion des **E**coles **C**atholiques, l'**OGEC**, est une association chargée d'assurer le bon fonctionnement de l'école en gérant les fonds qui lui sont confiés par les familles et la commune.

Le fonctionnement de l'école se base sur une co-gestion entre l'OGEC et le chef d'établissement.

L'OGEC assure :

La gestion financière et comptable de l'établissement.

L'entretien du patrimoine mobilier et immobilier.

La fonction d'employeur du personnel non enseignant.

L'**A**ssociation des **P**arents d'élèves de l'**E**nseignement **L**ibre, l'**APEL**, fait le lien avec tous les membres de la communauté éducative. C'est une équipe de parents bénévoles qui participent à la vie et à l'animation de l'établissement.

L'APEL assure :

L'écoute des parents et des enseignants.

Elle organise des animations (fête de Noël, randonnée, soirée crêpes...) afin de répondre aux besoins matériels et sorties pédagogiques des élèves émis par l'OGEC et le chef d'établissement.

L'adhésion volontaire à l'APEL vous sera proposée en début d'année.

OGEC : Président : Donatien Pillaud

Vice-président : Charles Alletru

APEL : Présidente : Mélanie Guillaud

Rejoindre le bureau de l'école c'est mieux connaître les informations concernant le coût et la gestion d'une école, apporter des idées nouvelles pour la faire vivre et permettre aux enfants d'avoir une scolarité épanouie.

L'assemblée générale aura lieu le 17 Octobre 2023.

RESTAURATION SCOLAIRE

- Une cantine scolaire est à la disposition des enfants. Les repas arrivent de la cuisine centrale de Sainte-Hermine. La commune de St Martin Lars gère le personnel et l'école gère le mobilier, les frais d'entretien.
- Rappel : l'école prévoit des serviettes en papier pour chacun des élèves.
- Si votre enfant devait y manger occasionnellement, merci de **prévenir au minimum 2 jours avant, si possible.**
- Les tarifs pour l'année 2023/2024 sont les suivants :

- 3 €70 par repas pour les réguliers et 3 € 85 par repas pour les occasionnels, à régler au Trésor Public en fin de mois.

- 0 € 30 par repas (frais de personnel et frais d'entretien) à régler avec les rétributions à l'OGEC de l'école.

GARDERIE

La garderie est ouverte de **7h00 à 8h45** et de **17h à 18h45**.

Nous rappelons cependant que l'école termine à 16H45. Afin d'être le plus en accord possible avec la quotité horaire officielle de l'Education Nationale, merci de respecter au mieux les horaires. A 17h, seuls les enfants qui vont à la garderie doivent être présents.

Afin de faciliter l'organisation du temps d'accueil à la garderie, merci de faire part de vos besoins une semaine à l'avance, si vous laissez votre enfant à la garderie et de respecter au plus proche les horaires que vous aurez renseignés. Pour cela, merci de contacter l'adresse garderie : ***garderie@stmartinlars-ecole.fr*** .

Rappel : les bonbons ne sont pas autorisés à la garderie. Merci de privilégier les goûters.

FRAIS DE SCOLARITE

Le montant des frais de scolarité est fixé comme suit :

- 35 € Euros pour les CP/CE/CM en septembre
- 33 € Euros pour les maternelles en septembre
- 33 € euros d'octobre à juin pour chaque élève

N.B. : Une participation sera demandée pour les sorties scolaires.

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie OGEC et de limiter les transactions d'argent au sein de l'école, merci de privilégier les règlements par virements bancaires en intitulant : **rétribution école ou paiement garderie + le nom de l'enfant.**

N'hésitez pas à nous contacter pour mettre en place les virements si cela n'était pas le cas l'année dernière.

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Rentrée des élèves le lundi 4 septembre 2023

Vacances de la Toussaint du vendredi 20 octobre 2023 au soir

au lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël du vendredi 22 décembre 2023 au soir

au lundi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver du vendredi 24 février 2024 au soir

au lundi 11 mars 2024

Vacances de printemps du vendredi 19 avril 2024 au soir

au lundi 6 mai 2024

Vacances d'été le vendredi 5 juillet 2024 au soir